



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2167

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions Incubateur 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2167**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions Incubateur 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat. La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour répondre à cette vision et donc aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs de l'agglomération, intervenant en matière de création d'entreprises, s'engagent par un travail important de professionnalisation et de mise en réseau pour consolider et garantir une offre de service de qualité et de proximité pour assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées (suivi post-crétation).

Au regard de son rôle moteur en matière de recherche et d'innovation en entrepreneuriat et pour son action d'incubation et de suivi de jeunes entreprises à potentiel, la Communauté urbaine de Lyon souhaite apporter son soutien à l'Association d'Enseignement Supérieur Commercial Rhône-Alpes.

Présentation de l'activité de l'association

L'association AESCRA a pour objet d'organiser et de gérer l'ensemble des activités d'enseignement du management tout au long de la vie et de recherche, organisées sous l'appellation EM Lyon (École de Management de Lyon).

L'EM Lyon est membre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat. Son action, par le biais de l'incubateur, concerne essentiellement les porteurs de projets innovants et à potentiel. Cet incubateur a deux grandes missions : un incubateur formation et un incubateur accompagnement. Les actions développées ont pour finalité de favoriser l'émergence de créations d'entreprises innovantes à potentiel de développement

L'incubateur formation est un dispositif de formation adaptée à la conduite d'un projet (programme Start-up et Relève), adressé aux étudiants (start up junior), pour les entrepreneurs issus des quartiers relevant de la politique de la ville (entrepreneurs dans la ville) et proposant un parcours de socialisation à l'entrepreneuriat pour les cadres en MBA (Entrepreneuriat Business Track).

L'incubateur accompagnement comprend un incubateur premium (ante) et post-cr ation (jusqu'  3 ans), un incubateur espoir (junior) r serv  aux  tudiants et un incubateur Croissance pour les PME et entreprises de croissance.

Cette activit  est compl mentaire avec l'offre d'accompagnement technologique et strat gique d velopp e sur l'agglom ration par Cr alys en phase ante-cr ation et par Novacit  pour l'accompagnement post-cr ation (z ro   trois ans d'existence pour l'entreprise).

L'EM Lyon, par son incubateur, et d'autres actions comme le World Entrepreneurship Forum, est  galement un centre d'expertise et de ressources en mati re d'entrepreneuriat. Elle b n ficie   ce titre d'une visibilit  europ enne.

Programme d'actions 2011

a) - Les trois grands objectifs poursuivis en 2011 :

1 - renforcer l'accompagnement des start-up de l'incubateur EM Lyon, pour mieux les inscrire dans des perspectives de croissance,

2 - mettre en  uvre de fa on structur e et professionnelle un mentorat des entrepreneurs r alis s par des chefs d'entreprise,

3 - mettre   disposition des entrepreneurs de l'incubateur une expertise technique de haut niveau des professeurs et experts de l'EM Lyon.

Objectif : environ 500 emplois cr es par les entreprises accompagn es   3 ans et 25 entreprises accompagn es de 0   3 ans.

L'accompagnement dans l'incubateur (premium) est compos  :

- d'un mentorat par un chef d'entreprise (30 heures par an),
- d'un accompagnement par des experts techniques (juridique, comptabilit , assurance, bureautique-info et finance) par forfait (30 heures par an),
- de conseils des professeurs de l'EM Lyon : travail d'examen du business plan et business mod le (7   10 journ es de conseil),
- de locaux si besoin payants (sauf pour les  tudiants).

b) - Type, caract ristiques et nombre de publics cibl s :

- Cr ateurs d'entreprises, membres de l'Incubateur EMLyon. Il s'agit d'entreprises innovantes   fort potentiel de croissance. L'action concerne 25 entreprises, pour la plupart, situ es dans la phase 1-3 ans.

Objectif : taux de p rennit  des cr ateurs accompagn s   3 ans et   5 ans : 85   90 %.

c) - L'implication dans le r seau L_VE :

- l'implication et la participation au groupe de travail L_VE innovation,
- l'implication de l'EM Lyon dans la formation des accompagnateurs du r seau L_VE dans le cadre de la professionnalisation du r seau L_VE,
- la labellisation et l'insertion dans L_VE de l'incubateur,
- le lien et la participation de l'incubateur au programme P pites. De plus, un certain nombre d'actions (s minaires et pool d'experts) seront ouverts et mutualisables dans le cadre du programme P pites.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 40 000 € pour l'année 2011. L'Association d'Enseignement Supérieur Commercial Rhône-Alpes n'a pas reçu de subvention de la part de la Communauté urbaine en 2010 dans le cadre de son programme d'actions Incubateur EM Lyon. En revanche, elle a reçu une subvention à hauteur de 25 000 € pour l'organisation du World Entrepreneurship Forum pour l'année 2010.

Budget prévisionnel 2011 en € :

CHARGES (en €)		PRODUITS (en €)	
revue d'activités	19 500	Communauté urbaine de Lyon	40 000
mentorat	46 800	EM Lyon	53 360
expertises	23 400		
frais de déplacement	500		
encadrement et réalisation projet	2 260		
poste télécommunication	100		
gestion administrative	800		
Total	93 360	Total	93 360

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'Association d'Enseignement Supérieur Commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions Incubateur 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Association AESCRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 32 000 € en 2011,
- 8 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.